

CANADA

Province de Québec

District de : Québec

No division : 01-Longueuil

No cour : 505-11-012250-135

No dossier : 41-1751852

COUR SUPÉRIEURE

En matière de faillite et d'insolvabilité

**Avis de demande de libération du syndic  
(alinéa 152(5)c) de la Loi et Règle 61)**

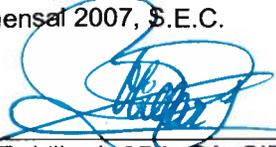
**Dans l'affaire de la faillite de  
Commensal 2007, S.E.C., 9005-4925 Qc Inc., 9183-7831 Qc Inc., 9199-1174 Qc Inc.,  
Commensal Canada Inc., Commensal & Cie Inc. et Gestion Commensal Inc.  
("Commensal 2007, S.E.C."),  
de la ville de La Prairie  
en la province de Québec**

Avis est donné que :

1. Inclus dans le présent avis se trouve une copie des relevés définitifs des recettes et des débours taxés.
2. Un avis d'opposition aux états définitifs doit être déposé auprès du registraire au Palais de justice, Cour supérieure du Québec – Longueuil, 1111, boul. Jacques-Cartier E., Longueuil QC Canada J4M 2J6 avant le 20 septembre 2018 et une copie de l'avis doit être signifiée au soussigné. L'avis doit indiquer les motifs d'opposition.
3. Le soussigné s'adressera au tribunal le 20 octobre 2018, à 9 heures, ou dès que la requête pourra être entendue, afin d'obtenir une ordonnance de libération à l'actif du failli susmentionné et la décharge de la garantie fournie par le soussigné conformément au paragraphe 16(1).
4. Un avis d'opposition à la libération du soussigné, énonçant les motifs de l'opposition, doit être déposé auprès du registraire au Palais de justice, Cour supérieure du Québec – Longueuil, 1111, boul. Jacques-Cartier E., Longueuil QC Canada J4M 2J6, au moins cinq jours avant la date de l'audition, et une copie de l'avis doit être signifiée au soussigné dans ce délai.

Daté le 5 septembre 2018, à Montréal, en la province de Québec.

Richter Groupe Conseil Inc.  
Syndic de l'actif de  
Commensal 2007, S.E.C.

  
Gilles Robillard, CPA, CA, CIRP, SAI

T. 514.934.3400  
F. 514.934.8603  
[www.richter.ca](http://www.richter.ca)

Richter Groupe Conseil Inc.  
Richter Advisory Group Inc.  
1981 McGill College  
Montréal (QC) H3A 0G6 Montréal, Toronto

(English – Over)



CANADA  
Province de Québec  
District de : Québec  
No division : 01-Longueuil  
No cour : 505-11-012250-135  
No dossier : 41-1751852

COUR SUPÉRIEURE  
En matière de faillite et d'insolvabilité

**Certificat de Taxation**

**Dans l'affaire de la faillite de**

**Commensal 2007, S.E.C., 9005-4925 Québec Inc., 9183-7831 Québec Inc.,  
9199-1174 Québec Inc., Commensal Canada Inc., Commensal & Cie Inc. et  
Gestion Commensal Inc. ("Commensal 2007, S.E.C."),  
de la ville de La Prairie  
en la province de Québec**

Ordonnance est rendue fixant les déboursés du syndic à la somme de 2133,76 \$,  
ainsi que sa rémunération à la somme de 1113,91 \$.

Daté le 13 juillet 2018, à Longueuil en la province de Québec.

  
REGISTRAIRE

Richter Groupe Conseil Inc.  
Syndic autorisé en insolvabilité (SAI)  
Gilles Robillard, CPA, CA, CIRP  
1981 McGill College, 12<sup>e</sup> étage  
Montréal QC H3A 0G6  
Téléphone: (514) 934-3400  
Télécopieur: (514) 934-8603

T. 514.934.3400 - 5177  
[sbourgine@richter.ca](mailto:sbourgine@richter.ca)

Richter Groupe Conseil Inc.  
Richter Advisory Group Inc.  
1981 McGill College  
Mtl (Qc) H3A 0G6  
[www.richter.ca](http://www.richter.ca)

Montréal, Toronto



CANADA  
 PROVINCE DE QUÉBEC  
 DISTRICT DE QUÉBEC  
 NO DE DIVISION : 01-LONGUEUIL  
 NO DE COUR : 505-11-012250-135  
 NO DE DOSSIER : 41-1751852

**COUR SUPÉRIEURE**  
 (Chambre commerciale)  
 Loi sur la faillite et l'insolvabilité

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE COMMENSAL 2007, S.E.C., 9005-4925 Québec Inc., 9183-7831 Québec Inc. 9199-1174 Québec Inc., COMMENSAL CANADA Inc., COMMENSAL & CIE Inc. et GESTION COMMENSAL Inc. ("COMMENSAL 2007, S.E.C."), corps politique légalement constitué selon la Loi, ayant son siège social au 300-170, boulevard Taschereau, dans la municipalité de La Prairie, province de Québec, J5R 5H6.

Faillie

**ÉTAT DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉBOURS**  
 (Note 1)

**RECETTES:**

1. Avances de fonds du Syndic à la faillite pour le paiement des débours		-	\$
2. Remboursements divers :			
a) Remboursement dépôts fournisseurs	1,082.19	1,082.19	
3. Intérêts		20.99	
4. Taxes :			
a) Remboursement de TVQ	2,144.49	2,144.49	
<b>RECETTES TOTALES</b>		<b>3,247.67</b>	

**DÉBOURS**

6. Frais payés :			
a) Au tribunal	150.00	150.00	
9. Avis de faillite :			
a) À 281 créanciers	696.00		
b) Timbres-poste	383.52	1,079.52	
10. Avis de demande de libération :			
a) À 124 créanciers	124.00		
b) Timbres-poste	186.00	310.00	
12. Divers :			
a) Photocopies	94.50		
b) Messagerie, frais de poste	83.22		
c) Frais de banque	15.00	192.72	
<b>DÉBOURS TOTAUX AVANT HONORAIRES LÉGAUX ET DU SYNDIC</b>		<b>1,732.24</b>	
13. Taxes :			
a) CTI	134.07		
b) RTI	267.45	401.52	
14. Rémunération du syndic :			
a) Syndic à la faillite	1,113.91	1,113.91	
<b>DÉBOURS TOTAUX</b>		<b>3,247.67</b>	
16. Montant disponible pour distribution		-	\$

**DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE COMMENSAL 2007, S.E.C., 9005-4925 Québec Inc., 9183-7831 Québec Inc. 9199-1174 Québec Inc., COMMENSAL CANADA Inc., COMMENSAL & CIE Inc. et GESTION COMMENSAL Inc. ("COMMENSAL 2007, S.E.C.")**

**ÉTAT DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉBOURS**

**NOTES :**

Note 1. Le 27 mai 2013, Commensal 2007, S.E.C. (Commensal) a déposé un avis de l'intention de faire une proposition (« l'Avis d'intention ») à ses créanciers et Richter Groupe Conseil Inc. ("Richter") a été nommée syndic à l'Avis de l'intention.

Le 22 novembre 2013, Commensal a déposé la proposition à ses créanciers ( la « Proposition »). À l'assemblée des créanciers tenue le 10 mars 2014, les créanciers ont refusé d'accepter la Proposition et le même jour, Commensal est réputée avoir fait cession de ses biens. Richter a été nommée syndic à l'actif de Commensal.

5 octobre, 2016

Date

**RSM RICHTER INC**

Syndic

Gilles Robillard, CPA, CA, CIRP

Syndic

CANADA

Province de Québec

District de : Québec

No division : 01-Longueuil

No cour : 505-11-012250-135

No dossier : 41-1751852

COUR SUPÉRIEURE

En matière de faillite et d'insolvabilité

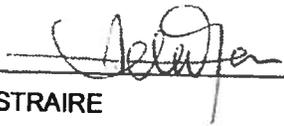
**Certificat de Taxation**

**Dans l'affaire de la proposition de**

**Commensal 2007, S.E.C., 9005-4925 Québec Inc., 9183-7831 Québec Inc.,  
9199-1174 Québec Inc., Commensal Canada Inc., Commensal & Cie Inc. et  
Gestion Commensal Inc. ("Commensal 2007, S.E.C."),  
de la ville de La Prairie  
en la province de Québec**

Ordonnance est rendue fixant les déboursés du syndic à la somme de 252461.13 \$,  
ainsi que sa rémunération à la somme de 133,988.26 \$.

Daté le 13 juillet 2013, à Longueuil en la province de Québec.

  
REGISTRAIRE

Richter Groupe Conseil Inc.  
Syndic autorisé en insolvabilité (SAI)  
Gilles Robillard, CPA, CA, CIRP  
1981 McGill College, 12<sup>e</sup> étage  
Montréal QC H3A 0G6  
Téléphone: (514) 934-3400  
Télécopieur: (514) 934-8603

CANADA  
 PROVINCE DE QUÉBEC  
 DISTRICT DE QUÉBEC  
 NO DE DIVISION : 01-LONGUEUIL  
 NO DE COUR : 505-11-012250-135  
 NO DE DOSSIER : 41-1751852

**COUR SUPÉRIEURE**  
 (Chambre commerciale)  
*Loi sur la faillite et l'insolvabilité*

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION ET DE LA PROPOSITION COMMENSAL 2007, S.E.C., 9005-4925 Québec Inc., 9183-7831 Québec Inc., 9199-1174 Québec Inc., COMMENSAL CANADA Inc., COMMENSAL & CIE Inc. et GESTION COMMENSAL ("COMMENSAL 2007, S.E.C."), corps politique légalement constitué selon la Loi, ayant son siège social au 300-170, boulevard Taschereau, dans la municipalité de La Prairie, province de Québec, J5R 5H6.

Débitrice

**ÉTAT DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉBOURS (Note 1)**

**RECETTES:**

1. Avances de fonds d'un actionnaire et créancier pour le paiement des honoraires et débours liés à l'Avis d'intention (Note 2)		492,305.06 \$
2. Avances de fonds du Syndic pour le paiement des débours de l'Avis d'intention		3,287.24
3. Réalisation d'actif (Note 3)		3,967,601.00
4. Intérêts		835.93
<b>RECETTES TOTALES</b>		<b>4,464,029.23</b>

**DÉBOURS**

5. Frais payés :		
a) Au séquestre officiel		150.00
6. Avis de l'intention de faire une proposition :		
a) À 299 créanciers	1,075.50	
b) Timbres-poste	423.33	1,498.83
7. Avis de la proposition		
a) à 277 créanciers	1,331.00	
b) Timbres-poste	621.83	1,952.83
8. Remise d'avance de fonds à un actionnaire et créancier (Note 2)		31,359.76
9. Divers :		
a) Télécopie & téléphone	15.60	
b) Photocopies	126.00	
c) Messagerie, frais de poste	282.25	
d) Déplacements	11.94	
e) Frais de banque	15.00	450.79
<b>DÉBOURS TOTAUX AVANT HONORAIRES LÉGAUX ET DU SYNDIC</b>		<b>35,412.21</b>
10. Taxes :		
a) CTI	15,235.73	
b) RTI	30,395.24	45,630.97
11. Honoraires légaux (Notes 3 et 4)		
a) Avocats et conseils		171,417.95
12. Rémunération du syndic :		
a) Syndic à l'avis de l'intention		133,988.26
13. Remises de fonds aux créanciers garantis		4,077,579.84
<b>DÉBOURS TOTAUX</b>		<b>4,464,029.23</b>
<b>13. MONTANT DISPONIBLE</b>		<b>- \$</b>

**DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION ET DE LA PROPOSITION COMMENSAL 2007, S.E.C., 9005-4925 Québec Inc., 9183-7831 Québec Inc., 9199-1174 Québec Inc., COMMENSAL CANADA Inc., COMMENSAL & CIE Inc. et GESTION COMMENSAL ("COMMENSAL 2007, S.E.C.")**  
**ÉTAT DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉBOURS**

**NOTES :**

Note 1. Le 27 mai 2013, Commensal 2007, S.E.C. (Commensal) a déposé un avis de l'intention de faire une proposition (« l'Avis d'intention ») à ses créanciers et Richter Groupe Conseil Inc. ("Richter") a été nommée syndic à l'Avis de l'intention.

Le 22 novembre 2013, Commensal a déposé la proposition à ses créanciers ( la « Proposition »). À l'assemblée des créanciers tenue le 10 mars 2014, les créanciers ont refusé d'accepter la Proposition et le même jour, Commensal est réputée avoir fait cession de ses biens. Richter a été nommée syndic à l'actif de Commensal.

Note 2. Le 4 décembre 2013 La fondation Lucie et André Chagnon un actionnaire et créancier de Commensal 2007, S.E.C. a consenti une avance de 492 305,06 \$ pour le paiement des honoraires et débours liés à l'avis d'intention. Le 3 avril 2014 Richter lui a remis un montant de 31 359,76 \$ correspondant à la partie non utilisée de l'avance de fonds.

Note 3. Commensal a mandaté Demers Beaulne Inc. afin de procéder à la vente sous contrôle judiciaire des éléments d'actifs de Commensal et Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L. comme avocat pour la représenter. La Cour a autorisé la vente des actifs selon les termes de l'offre dans une Ordonnance datée du 29 novembre 2013.

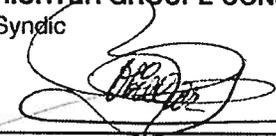
Note 4. Le 22 novembre 2013, le syndic a obtenu une opinion juridique de Dentons confirmant la validité des sûretés détenues par Investissement Québec, Financement Agricole Canada et la Banque royale du Canada.

6 octobre, 2016

Date

**RICHTER GROUPE CONSEIL INC.**

Syndic

  
Gilles Robillard, CPA, CA, CIRP  
Syndic